



# Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 178 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • OCT 2024

## Actualité technique

En haut à gauche :  
Champ de colza  
en Île-de-France ©  
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :  
Parc Caillebotte à  
Yerres © DRIAAF-  
SRAL

### LUTTE BIOLOGIQUE

Les autorisations d'introduction dans l'environnement de macro-organismes non indigènes, après évaluation des risques par l'ANSES et publication d'un arrêté du ministère chargé de l'agriculture, permettent de nouvelles solutions en matière de lutte biologique. C'est le cas notamment du projet SUZoCARPO, piloté par l'équipe de recherche et développement en lutte biologique de l'Institut Sophia Agrobiotech, lauréat d'un appel à projets national Écophyto. Ce projet vise à introduire des insectes parasitoïdes afin de lutter durablement contre deux ravageurs importants des fruits : le carpocapse des pommes (*Cydia pomonella*) et la mouche *Drosophila suzukii*. On espère des résultats aussi intéressants que ceux obtenus contre le cynips du châtaignier.

#### *Drosophila suzukii*

Après plusieurs années d'études en laboratoire par l'INRAE, le parasitoïde *Ganaspis brasiliensis* (désormais renommé *Ganaspis kimorum*), originaire de la région sino-japonaise, a confirmé réduire significativement la population de *D. suzukii* trois semaines après son introduction. Il est, de plus, le parasitoïde le plus spécifique à cette mouche. Une demande d'autorisation d'introduction dans l'environnement a été obtenue en août 2022, et les premières introductions du



Lâcher de parasitoïde (photo INRAE)

parasitoïde ont été réalisées en septembre et octobre 2023 dans plusieurs zones (Vaucluse, Gironde, Alsace), et dans d'autres en 2024 (Ardèche, Corrèze, Drôme, Meuse, Maine-et-Loire, etc.). Les suivis post-introduction sont en cours.

En Italie, où des lâchers avaient eu lieu en 2021 notamment sur 12 sites de la province de Trente, le parasitoïde avait été retrouvé sur 50 % des sites où il avait été lâché. Sur deux sites, il avait été capable de survivre à la saison froide et produire de nouvelles générations au printemps suivant.

Un autre parasitoïde, l'hyménoptère *Leptopilina japonica*, originaire de la même zone géographique et tout aussi efficace vis-à-vis de *D. suzukii*, n'avait pas été retenu au regard de potentiels effets non intentionnels. Toutefois il s'avère que cette espèce est arrivée en Europe (Italie en 2020), tout comme en Amérique du Nord. L'ANSES a identifié cette espèce sur des échantillons collectés en 2022 sur des framboises dans le Lot-et-Garonne. L'origine est inconnue (introduction via des fruits infestés de *D. suzukii* ?). Cette espèce va-t-elle se développer sur le territoire ? Sera-t-elle en compétition avec *G. kimorum* ?

### **Carpocapse des pommes**

Le carpocapse des pommes, originaire d'Asie centrale, est un ravageur important contre lequel existent des techniques de lutte alternative comme la confusion sexuelle, l'utilisation de granulovirus ou de filets Alt Carpo, mais qui ne permettent pas une maîtrise totale. L'hyménoptère parasitoïde *Mastrus ridens*, a été découvert dans les années 1990 au Kazakhstan. Introduit en Californie (1995) et plus récemment en Argentine (2005), au Chili (2006), en Nouvelle-Zélande (2012) et en Australie (2015), il s'est établi avec succès dans tous ces pays, avec des taux de parasitisme supérieurs à 40 % et pouvant atteindre 70 % sur les cocons hivernants de carpocapse des pommes dans certains vergers.



Larve de carpocapse (photo chambre agriculture IDF)

A l'initiative de l'INRAE et du CTIFL, des lâchers de *M. ridens* ont eu lieu depuis 2019 dans des bassins de production de pommes à couteau et de pommes à cidre du sud-est de l'ouest de la France. En 2023, sur 57 sites où des lâchers avaient eu lieu, seuls 12 présentaient des re-captures. Il restait aussi à évaluer l'effet des produits utilisés en arboriculture sur le parasitoïde. D'autres lâchers ont été effectués aussi en Grand-Est.

### **Le papillon palmivore du palmier**

Après plusieurs années de recherche de l'INRAE, une stratégie de lutte biologique contre le papillon palmivore du palmier (*Paysandisia archon*) a été mise au point. Neuf parasitoïdes d'œufs ont été étudiés en laboratoire et en conditions contrôlées. A l'issue de ces tests, deux ont été retenus pour des expérimentations in situ. Au final, *Trichoderma oleae* s'avère le plus efficace (à 52 %) contre les œufs du papillon. Une stratégie a été définie avec 5 ou 6 lâchers durant la campagne (juillet-septembre), différenciés selon la taille des arbres :

- 3 000 femelles pour un palmier < 2 m,
- 4 500 femelles pour un palmier de 2 à 3 m ou plusieurs petits < 2 m,
- 6 000 femelles pour un palmier > 3 m.

Cette lutte est complémentaire de celle contre les larves à base de biocontrôle (nématode *Steinernema carpocapsae*, champignon *Beauveria bassiana*).



Larve de Paysandisia (photo DRIAAF-SRAL)

## DEPERISSEMENTS DES CHARMES

L'OEPP (organisation européenne et méditerranéenne de la protection des plantes) a récemment ajouté sur sa liste d'alerte (liste indépendante du classement des organismes de quarantaine pour l'Union européenne) le champignon *Cryphonectria carpinicola*, agent responsable du déclin des charmes européens (*Carpinus betulus*).

Depuis une vingtaine d'années, des dépérissements sont constatés dans divers pays de la zone OEPP : Italie, Autriche, Suisse, Bulgarie, Hongrie, Serbie, Slovaquie, Georgie, etc. Ce n'est qu'en 2021 que *Cryphonectria carpinicola* a été identifié à posteriori sur des isolats prélevés auparavant, dont certains avaient été attribués à *Endothiella sp.* Sa présence a également été confirmée au Japon d'où le champignon pourrait être originaire.

Les symptômes ressemblent à ceux provoqués par le chancre du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*) : les arbres présentent une nécrose de l'écorce sur les tiges et les branches, des fructifications jaune-oranges sur les branches et les troncs, un dépérissement des branches et des arbres. Il est probable que la propagation naturelle des spores s'effectue par le vent et la pluie, ainsi que par des vecteurs animaux indirects. Dans le commerce international, le champignon peut être transporté par les plantes hôtes destinées aux plantations commerciales à des fins forestières ou ornementales, le bois et l'écorce.



Symptômes sur charme en Hongrie (photo C. Nemeth)

*Cryphonectria carpinicola* s'est révélé surtout pathogène sur les arbres stressés par la sécheresse en milieu urbain, et souvent associé avec un autre champignon *Anthostoma decipiens*. A surveiller.

## CICADELLE AFRICAINE

Les professionnels viticoles de sud de la France sont en alerte sur une nouvelle menace : la cicadelle africaine de la vigne (*Jacobiasca lybica*). C'est une cicadelle verte de la même sous-famille que la cicadelle des grillures (*Empoasca vitis*) présente de longue date dans le vignoble. Ce nouveau ravageur, initialement décrit dans le Maghreb, s'est propagé dans les vignobles méditerranéens (Espagne, Portugal, Grèce, Italie) avant d'être observé en Corse en 2020 et récemment dans les Pyrénées-Orientales. Il n'a pas le statut d'organisme de quarantaine.

Les adultes mesurent de 2,5 à 3,2 mm, de couleur verte. Les ailes sont transparentes-vertes avec des nuances jaunes. Les larves sont vertes, de 0,7 à 2,3 mm selon le stade, corps mince généralement vert. Leurs yeux sont grands et de couleur crème à rouge saillant. Il est très difficile de la différencier à l'œil nu avec la cicadelle des grillures.

Les adultes et les larves s'alimentent sans interruption sur les feuilles qui deviennent plus ou moins déformées et décolorées. La sève n'y circule plus et leurs bords se dessèchent. La feuille est comme grillée et s'enroule fréquemment vers le bas. Les dégâts semblent



Cicadelle africaine (photo K. Grozic)

plus marqués qu'avec *Empoasca vitis*, et peuvent être spectaculaires. En cas de très forte attaque, la chute des feuilles expose les raisins au soleil, provoquant leur échaudure. La qualité peut être ainsi dépréciée.

Cette cicadelle ne transmet pas de phytoplasme contrairement à celles vectrices de la flavescence dorée (*Scaphoides titanus*) ou du bois noir (*Hyalesthes obsoletus*).

## ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le site Nature France, service public d'information sur la biodiversité, publie une étude sur l'évolution du nombre moyen d'espèces exotiques envahissantes par département. L'analyse porte sur une liste de 86 espèces introduites de faune et de flore considérées comme envahissantes. Dans les espèces animales figure la pyrale du buis. Parmi les flores, on peut citer parmi les plus impactantes l'ambrosie à feuilles d'armoise, la renouée du Japon, la berce du Caucase, le datura, etc.

Depuis 1985, un département de France métropolitaine compte en moyenne 14 espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans. Pour les départements franciliens, le nombre d'espèces de la liste présentes entre la période 1954-1963 et 2014-2023 est passé :

- en Seine-et-Marne de 10 à 60,
- en Essonne de 5 à 57,
- dans les Yvelines de 6 à 54,
- dans le Val-d'Oise de 8 à 52,
- en Seine-Saint-Denis de 14 à 45,
- dans le Val-de-Marne de 4 à 45,
- dans les Hauts-de-Seine de 7 à 45,
- à Paris de 13 à 45.



Renouée du Japon, la principale plante envahissante  
(photo DRIAAF-SRAL)

A titre indicatif, les départements qui comptent le plus d'espèces exotiques différentes (63) sont la Loire-Atlantique et la Gironde.

[Pour en savoir plus](#)

Le magazine de reportages de France Inter, Interception, a réalisé également une émission le 13 octobre sur le thème des espèces exotiques envahissantes. Parmi les thèmes abordés :

- le scarabée japonais (*Popillia japonica*) avec une interview de nos collègues d'Alsace confrontés à sa présence à la frontière suisse,
- une interview d'Alain Roques, docteur de recherche en zoologie forestière à l'INRAE sur le dispositif de piégeage multi-espèces au niveau des points d'entrée (voir lettre d'avril 2024), et notamment ceux que nous suivons à proximité du MIN de Rungis.

[Pour écouter le podcast](#)

## Actualité réglementaire

### XYLELLA FASTIDIOSA

Le règlement européen 2024/2507 (JOUE du 27/09/2024) apporte quelques modifications aux mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination dans l'Union de la bactérie *Xylella fastidiosa* vient modifier la liste des espèces sensibles.

Parmi les plus courantes, on peut citer :

- en nouvelles espèces sensibles à la sous espèce *multiplex* : châtaignier, chénopode blanc (déjà sensible à la sous-espèce *pauca*), cornouiller sanguin, séneçon du cap.
- en nouvelles espèces sensibles à la sous espèce *fastidiosa* : framboisier.

## AUTORISATIONS - RETRAITS - DÉROGATIONS

Le tableau ci-dessous liste les dernières dérogations en date :

Culture(s) concernée(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du PPP	Substance active	Echéance
forêt	répusif cavidés	TRICO	graisse de mouton	06/02/2025
pommier, poirier	pucerons (puceron cendré)	FLIPPER	sels de potassium d'acides gras C7 à C20	07/02/2025
trait généraux - dévitalisation arbres sur pieds et souches	ailante glanduleux	AILANTEX	verticillium nonalfafae souche vert 56	23/01/2025
poirier	anthonome	SUCCESS 4	spinosad	23/01/2025

Pour la spécialité AILANTEX, la dérogation concerne uniquement les infrastructures ferroviaires, routières et hydrauliques pour la lutte contre l'ailante glanduleux.

Le comité permanent des végétaux, animaux, denrées alimentaires et alimentation animale (SCOPAFF) a décidé d'entériner le retrait du marché européen de la **métribuzine**, substance emblématique du désherbage de la pomme de terre. Les délais de ce retrait seront communiqués ultérieurement.



Du changement à venir pour le désherbage de la pomme de terre (photo DRIA AF-SRAL)

L'ANSES a procédé au retrait de deux autorisations de mise sur le marché et d'un permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base de la substance active *Bacillus pumilus* QST 2808, en raison de la fin de la période d'approbation de cette substance active. Les produits concernés sont les suivants : BALLAD, SONATA, PILOSEIN IT.

La fin de vente et de distribution est fixée au 28/02/2025.

La fin d'utilisation des stocks de produits est fixée au **31/08/2025**.

## BIOCONTROLE

La liste officielle des produits de biocontrôle a été mise à jour dernièrement. On ne note pas de nouvelle substance dans la liste.

[Consulter la liste](#)

## DEMONSTRATION DE SCALPAGE

Une démonstration de matériels de scalpage en plein champ s'est déroulée le vendredi 20 septembre à Saint-Martin-de-Bréthencourt (78). L'événement, organisé par Emmanuel Quillou, agriculteur biologique, et le GAB Île-de-France, réunissait les agriculteurs intéressés ainsi que les partenaires institutionnels et professionnels. La DRIAAF était présente. L'objectif de cette invitation était de mieux appréhender les réflexions des agriculteurs et de visualiser le travail du sol effectué par les outils présentés.

### Qu'est-ce que le scalpage ?

En agriculture biologique, les herbicides de synthèse étant interdits, les agriculteurs sont contraints de se tourner vers le labour pour gérer les adventices. Cependant cette méthode présente des inconvénients, comme notamment favoriser l'érosion ou dégrader la biodiversité des sols. Le scalpage est une des alternatives permettant de travailler le sol très superficiellement pour gérer les adventices et les repousses des cultures ou encore détruire les prairies. Cette méthode découpe 3-7 cm de profondeur, brasse les chevelus racinaires et tire vers la surface les adventices les plus développées afin qu'elles se dessèchent et soient détruites, sans autre intervention mécanique pour préserver le sol. L'avantage de cette pratique est qu'elle demande peu de puissance de traction. En revanche, plus le terrain est accidenté, plus il faudra travailler en profondeur, ce qui réduit les chances de succès de la destruction. Dans ce cas, il est recommandé de réaliser un premier passage peu profond, suivi d'un second passage légèrement plus en profondeur pour atteindre les zones non touchées lors du premier passage.

### La démarche de l'exploitant

Emmanuel Quillou a débuté la démonstration par une présentation de son exploitation agricole : il est passé en agriculture biologique en 2010 et, les premières années, ses sols étaient entretenus avec un déchaumage profond afin de limiter le plus possible l'utilisation du labour. Cette méthode ne lui permettant pas une maîtrise satisfaisante des adventices, il s'est tourné vers le scalpage. Durant sa présentation, il a expliqué l'ensemble de son cheminement et les difficultés auxquelles il a été confronté, afin de trouver l'outil le plus adapté. Après plusieurs essais avec du matériel qu'il possédait et adaptait en fonction de ses besoins, il a décidé d'investir en 2018 dans le matériel le plus adapté au regard de ses contraintes et de le modifier lui-même en scalpeur. Il n'a toutefois pas réussi à créer le produit parfait, auquel il reproche des problèmes de bourrage entre les roues et les dents.



Outil modifié par E. Quillou (photo DRIAAF-SREA)

Aujourd'hui, tous les constructeurs ont un outil de scalpage dans leur gamme, et l'objectif de cette démonstration est de trouver le meilleur compromis par rapport aux besoins de l'exploitation agricole : 5 scalpeurs ont ainsi été présentés et testés en conditions réelles. Des membres de chaque entreprise sont venus présenter leur scalpeur selon différents critères :



- La largeur du scalpeur,
- Les roues, et leur emplacement : des roues dans le flux est un avantage car cela empêche le repiquement des adventices,
- Les dents en forme de socs patte d'oie, le pas entre chacune, le nombre de rangées
- Les peignes
- Le réglage (hydraulique ou non)



Images de la démonstration (photo DRIA AF-SREA)

## PROJET ECOPHYTO'TER

De 2020 à 2023, le projet Ecophyto'TER a mobilisé 30 établissements d'enseignement agricole pour travailler collectivement à la réduction de l'usage des produits phytomédicamenteux. Il se situait dans la lignée de deux projets Ecophyto précédents : l'action 16 (2009-2016) et EDUC'Ecophyto (2017-2019) et visait à répondre aux ambitions du plan EPA2 « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie ».

Les trois objectifs de ce projet sont de :

- démontrer la faisabilité locale de reconception du système de production en visant la diminution d'au moins 50% de l'utilisation des produits phyto,
- renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs agricoles,
- affirmer le rôle de l'enseignement agricole en tant qu'acteur de la dynamique territoriale.

Coordinatrice de ce réseau, la Bergerie nationale de Rambouillet a produit une synthèse rendant compte des principaux résultats de ce projet et des enseignements à en dégager, avec des diminutions d'IFT encourageantes (-38% en moyenne, tous systèmes de culture confondus), des dynamiques de territoire engagées, une capitalisation pédagogique (2 000 apprenants par an en moyenne), et de nombreuses ressources regroupées sur un Padlet dédié (lien ci-dessous).

<https://padlet.com/Bergerienationale/ressources-ecophyto-ter-acqavczqpjaerizn>

## RESSOURCES EN LIGNE

Le dernier épisode de la websérie « les pieds dans les champs » de Terres Inovia est consacrée au témoignage d'un agriculteur installé à Fontenailles, dans l'Yonne, qui expérimente depuis deux ans une plateforme « zéro insecticides » dans le cadre du projet R2D2. Il cultive du pois, du blé, de l'orge, du colza et du tournesol.

<https://www.terresinovia.fr/-/paroles-d-agriculteurs-une-plateforme-zero-insecticides>

Le réseau national DEPHY fermes lance sa saison 2 de webinaires thématiques destinés à présenter la diversité des systèmes, des leviers mobilisés et des résultats que le réseau a obtenu.

<https://ecophytopic.fr/dephy/protéger/webinaires-dephy-ferme-saison-2>

Sont également disponibles les épisodes de « Graine de donnée, le podcast de la cellule références DEPHY » sur la plateforme audioblog d'arte Radio. Cette série de podcasts communique sur les productions et plus largement sur les questions liées au traitement et à la valorisation des données du réseau.

<https://audioblog.arteradio.com/blog/179043/graine-de-donnee-le-podcast-de-la-cellule-references-dephy>

Le Réseau DEPHY ferme Hauts-de-France, en grandes cultures polyculture élevage, met en avant les résultats des exploitations agricoles du réseau à travers une websérie « Produire ensemble autrement » mettant en avant les pratiques agricoles innovantes.

<https://blog-ecophytohautsdefrance.fr/category/collectifs-agriculteurs/>